



Journées d'étude de l'OFCE

**Jeudi 27 et Vendredi 28 mai 2010
à Sciences Po, Paris**

Les finances publiques après la crise

Appel à communications

La crise bancaire, financière et économique a remis la politique budgétaire au premier plan des instruments de politique économique. Des plans de relance ont été mis en place, les banques ont été financées, les recettes publiques ont fortement diminué, les déficits comme les dettes publics ont considérablement augmenté, tandis que les taux d'intérêt et les anticipations d'inflation restaient à de bas niveaux.

Toutefois, la timidité de la reprise fait craindre que la perte de production, et donc de recettes fiscales, ne soit durable. La persistance de déficits importants pourrait induire une croissance permanente des dettes publiques, que les marchés refuseraient de détenir. Le gonflement des dettes publiques et des bilans des banques centrales entrainerait des risques d'inflation. Certains réclament des stratégies de sorties de crise budgétaire comportant un retour rapide à l'équilibre des finances publiques et une baisse du ratio de dette publique. D'autres craignent que des politiques budgétaires précocement restrictives n'amenuisent les chances d'une reprise économique durable. Plus structurellement, certains pays prévoient de recourir à des baisses massives de fiscalité pour dynamiser leur économie. La pression à la baisse des dépenses publiques sera donc forte. Il serait pourtant paradoxal que la crise provoquée par le dysfonctionnement et la dérégulation des marchés financiers se traduise par la baisse des dépenses publiques dont, par ailleurs, l'importance est mise en avant par la théorie de la croissance endogène.

Aussi, la crise rend-elle indispensable un approfondissement de la réflexion théorique sur les fondements et l'organisation de la politique conjoncturelle (stabilisateurs automatiques, politiques discrétionnaires, liaison et frontière entre politique monétaire et politique budgétaire). La conduite de la politique budgétaire doit tenir compte des déséquilibres résultant des comportements des agents privés et du secteur financier (hausse de l'endettement ou objectif de désendettement, objectifs patrimoniaux, vieillissement de la population). Il faut s'interroger sur le niveau souhaitable de la dette publique et sur le concept de soutenabilité des finances publiques. En même temps, il est nécessaire de remettre en cause la structure des prélèvements obligatoires comme de légitimer le champ d'intervention des dépenses publiques.

C'est à ces réflexions que seront consacrées les journées d'études que l'OFCE organisera les 27 et 28 mai 2010 à Paris.

Thèmes suggérés

Les politiques budgétaires dans la crise et après....

La mesure de la production potentielle, du déficit structurel, des impulsions budgétaires. L'impact de la politique budgétaire : l'état du débat sur les multiplicateurs, l'effet Barro, les effets d'éviction, les effets anti-keynésiens. Le multiplicateur de long terme. Contenus, mesures et bilans des politiques de relance. Les politiques monétaires non-conventionnelles pendant la crise. Les politiques de sortie de crise et leur coordination. Les risques d'inflation après les politiques de relance. Faut-il des règles de finances publiques à l'échelon national ou à l'échelon européen ?

Dettes publiques et soutenabilité des finances publique

Quelle est la dette publique optimale ? Faut-il une dette publique pour assurer l'équilibre macroéconomique ? Marchés financiers et dette publique. Dette publique et taux d'intérêt. Dette publique, dettes privées. Dette publique et vieillissement. Le concept de soutenabilité des finances publiques.

Questions structurelles

Les singularités françaises. Bilan de la LOLF et de la RGPP. Modifier le champ des interventions publiques. L'intervention publique dans le secteur financier et le secteur productif. L'impact de la politique budgétaire sur la croissance potentielle. Finances publiques et inégalités. Financement et pilotage de la protection sociale. Les dépenses fiscales. Peut-on imaginer une grande réforme fiscale ? La fiscalité écologique rapportera-t-elle un double dividende ?

Procédure de soumission

Les propositions de communication (2 pages) devront être envoyées avant le 1^{er} mars à esther.benbassat@ofce.sciences-po.fr. Les auteurs seront avisés le 15 mars de la décision du Comité de pilotage. Les textes définitifs devront être fournis avant le 30 avril.

Les propositions et textes pourront être en français ou en anglais.

Comité de pilotage

Jérôme Creel, Gérard Cornilleau, Jacques Le Cacheux, Mathieu Plane, Henri Sterdyniak, Xavier Timbeau.

Les papiers présentés, les commentaires des rapporteurs et les discussions seront publiés dans un numéro spécial de la *Revue de l'OFCE*.